

Cours de lexicographie 1^{ère} année master LVA

Langue amazighe

Introduction

Le dictionnaire est un ouvrage de consultation extrêmement populaire puisque la majorité des foyers en possède au moins un. Jean Pruvost signale en effet que l'on peut considérer comme remarquable « *le simple fait que nous trouvions naturel de consulter un dictionnaire de langue, sans aucune illustration, mais riche d'exemples forgés ou cités, dotés pour chaque article d'une arborescence très fine de sens, sous-sens et effets de sens, et qu'un tel dictionnaire, le Petit Robert par exemple, soit ressenti majoritairement comme l'ouvrage monovolumaire usuel, indispensable pour le bon lecteur et celui qui doit écrire [...]* » (Pruvost 2000, p 11). Le dictionnaire est de fait un élément clé des apprentissages, aussi bien en langue seconde qu'en langue maternelle, puisqu'il est un outil de consultation quasi quotidienne à l'école dès les premières années.

Cette popularité des dictionnaires ne date pas d'hier, car les travaux de lexicographie prennent naissance dans l'antiquité reculée. Nous faisons référence, ici, principalement à ceux réalisés par exemple en Mésopotamie, en Égypte et en Grèce antique, etc. Puis, l'aventure de l'art de confectionner les dictionnaires ne s'arrête pas ici, mais aussi d'autres civilisations ont laissé leur empreintes comme l'illustre l'exemple de la civilisation égyptienne et hébraïque.

Quant aux dictionnaires modernes, ceux-là se font inaugurés en 1690, Antoine Furetière préfaçait son dictionnaire par ces mots : « *Mais que le Lecteur ne s'attende pas à nous voir pousser des lieux communs sur l'utilité des Dictionnaires. Le public est assez convaincu qu'il n'y a point de livres qui rendent de plus grands services, ni plus promptement, ni à plus de gens que ceux-là* » (cité par Pruvost 2006 :11). Le dictionnaire est donc un ouvrage du quotidien. C'est en même temps un ouvrage complexe, savant, et méconnu, car on n'en exploite souvent qu'une part minimale du contenu. L'usage prédominant en effet est l'utilisation du dictionnaire pour la simple vérification orthographique. Il a vocation à être exploité de bien d'autres manières, comme on va le voir dans ce cours.

Chapitre I. Bref aperçu historique de la lexicographie

I-1- L'antiquité

Selon la morphogénèse de ce concept, nous pouvons constater que « *La civilisation mésopotamienne (sumérienne) nous a légué le premier système d'écriture que l'humanité a connu et c'est également elle la conceptrice des premiers dictionnaires sous forme de listes lexicales dont le principe a été adopté dans tout le Proche-Orient ancien. Ces listes lexicales*

sont classées quelquefois par champs thématiques et sémantiques rédigés sur des tablettes cunéiformes » (Béjoin H. et Thoiron. Ph 1996 : 18). Ces productions lexicographiques réalisées en Mésopotamie ne peuvent être qualifiées de véritables dictionnaires vu qu'ils étaient au stade embryonnaire de ce qu'on peut appeler aujourd'hui les dictionnaires ou des paléo-lexicographies selon les données actuelles. Ces dites productions lexicographiques se présentent sous deux formes : des dictionnaires de types monolingues et bilingues. L'organisation interne de ces dictionnaires est conçue en zones sémantico-référentielles. Cela signifie que le degré et le niveau de conscience chez les scripteurs de l'époque étaient considérablement développés en matière de définition.

En revanche « *l'Égypte ancienne ou pharaonique a aussi fourni une matière lexicographique considérablement plus pauvre que la zone sumérienne. Mais elle ne doit pas passer sous silence pour autant. En effet, on y connaît des listes lexicales appelées onomastica par les Égyptiens qui signifient (enseignement, instructions, science, etc....). Ces listes se répartissent en plusieurs types par exemple : des listes botaniques, climat, animaux, etc.* » (Idem 1996 : 20).

Les savants gréco-romains étaient quasi indifférents aux langues des Barbares¹, pour cette raison l'Occident n'a pas beaucoup accordé d'intérêt à ce domaine. Cependant, ils ont connu une tradition lexicographique qui tire ses origines « *d'une glose de mots et expressions difficiles, vieilles, dialectales, spécialisées que l'on a trouvé chez Homère, Alcman ou dans les lois de Solon dans les inscriptions, etc.* » (Ibidem 1996 : 21). Il est à signaler que même si les Grecs n'avaient pas affiché d'intérêt manifeste à l'activité lexicographique au sein de laquelle la notion de définition joue un rôle fondamental, il se trouve que bon nombre de philosophes ont déjà eu à traiter de la définition dans le cadre de la théorie du sens. Le concept lui-même était, d'ailleurs, central, surtout dans la théorie sémantique d'Aristote.

S'agissant des Romains, le besoin de constituer des glossaires sur des auteurs anciens s'est fait sentir très tôt : grecs d'abord puis latins. Henri B. et Philippe T. rappellent ainsi : « *Les premiers glossaires qui nous soient parvenus datent du 6^{ème} siècle de notre ère et ils ont été compilés par des moines* » (Ibidem 1996 : 21).

En conclusion, nous constatons que d'une part, la tradition de confectionner les dictionnaires pendant cette phase était strictement liée aux civilisations dotées de l'écriture. D'autre part, les premières œuvres lexicographiques étaient de type bilingues. Cependant, l'antériorité des dictionnaires bilingues sur les monolingues serait due probablement à ce que

¹ Tout ce qui n'est pas gréco-romain est considéré comme étant sauvage, voire même méprisant.

le recoupement d'intérêts économiques de plusieurs communautés de langues différentes (Sumériens, Acadiens, etc.) leur impose d'adopter d'abord des outils lexicographiques bilingues facilitant ainsi l'activité communicative entre ces peuples de Mésopotamie. De plus, le besoin d'expliquer les mots appartenant à une même langue ne s'est pas fait ressentir immédiatement, d'où l'intérêt accordé aux dictionnaires bilingues.

I-2- Le monde poste antique

La lexicographie arabe ancienne s'est fait connaître dès le milieu du 8^{ème} siècle, époque durant laquelle les premiers dictionnaires ont vu le jour. « *Ce sont des répertoires de mots rares, puis d'autres ouvrages apparaissent. Ils contiennent des définitions compilées avec l'aide d'informateurs bédouins* » (Boisson. C. et Al.1991 : 270).

Les mots de ces dictionnaires n'obéissaient pas nécessairement à un classement typique. Notons aussi que c'est à la fin de ce siècle qu'apparaissent les premiers recueils qui témoignent d'un souci de classification. Ces œuvres lexicographiques étaient très courtes et établies selon un ordre thématique regroupant des noms d'insectes, de chevaux, etc. A la même époque apparaît le plus célèbre des dictionnaires arabes qui est celui de Al Khalil ben Ahmed, c'est le premier à avoir compris qu'en arabe, les mots dérivent de racines. Et naturellement, c'est selon les racines qu'il ordonna les mots dans son « *Kitab al ayn* », principe qui a été retenu depuis dans tous les dictionnaires arabes.

S'agissant de la lexicographie hébraïque, celle-ci remonte au 14^{ème} et 13^{ème} siècle avant notre ère. En ce qui la concerne, il est question d'un ensemble de gloses qui représentent le premier document en cananéen (protohébreu). A vrai dire, ces gloses sont une sorte de productions lexicographiques de type bilingue (cananéen / akkadien).

Mais les origines réelles de la lexicographie hébraïque remontent au moyen âge, elles sont liées de ce fait à celles de la lexicographie arabe. Les premiers vocabulaires datant de cette époque sont monolingues et appartiennent à trois types ou genres :

a - *onomastique* ; dont l'intérêt est d'expliquer les noms propres ;

b - vocabulaires consacrés aux *hapax* ou aux mots rares, aussi bien celui (le vocabulaire) de la bible de la *mishna*, que son commentaire juridique ;

c - lexiques choisis à des fins poétiques, visant le perfectionnement de la rime et la finesse de l'expression.

Ces travaux étaient rangés selon l'ordre alphabétique. Ce qu'il faut retenir de cette lexicographie hébraïque, bilingue ou monolingue, c'est qu'elle a connu des progrès remarquables de tout point de vue ; notamment en ce qui concerne la définition et la

signification des mots recueillis. Cela est lié sans doute au fait que le peuple hébraïque a hérité d'une base de données assez solide, en l'occurrence, leur texte sacré, la Thora.

Enfin, il est à noter que le classement se faisait par racines. Ce type de classement a fini, par la suite, par se stabiliser d'une manière définitive au même titre que les langues sémitiques (arabe).

I-3- Le monde moderne (l'Europe)

Nous avons déjà vu ce qu'il en est de la partie orientale de l'Europe en ce qui concerne l'art de confectionner les dictionnaires, plus précisément, le monde gréco-latin, et ce, pendant la période antique.

Un regard plutôt particulier devrait être porté sur la partie occidentale, principalement en ce qui concerne l'ère médiévale et moderne. Notons d'abord que des listes manuscrites de mots latins avec leurs traductions en langues vernaculaires ont été confectionnées dès cette époque-là. L'un des premiers dictionnaires à être élaborés était bilingue *italien / allemand*, et ce, en 1477. Celui-ci offre un classement par thèmes. Mais il est à signaler que cet ouvrage a été précédé par d'autres lexiques et dictionnaires, à l'exemple du lexique *latin / anglais*, au 12^e siècle.

À partir du Siècle des Lumières, la situation a pris de l'ampleur en progressant davantage sur le plan de la production lexicographique. Cet essor s'explique par certains facteurs, notamment l'invention de l'imprimerie qui a facilité la large diffusion du savoir surtout dictionnaire. Cette vulgarisation a permis à son tour d'attirer la curiosité des profanes voulant élargir leurs sphères de connaissance.

L'avènement du 18^{ème} et du 19^{ème} siècle a marqué l'Europe occidentale en matière d'activité lexicographique, essentiellement avec le développement des langues appelées jadis vernaculaires. L'acquisition de statut de langues officielles, et leur détachement de leurs langues mères (le français relativement au latin, l'anglais par rapport au germanique) était un événement majeur pour ces langues, leur passage de simples dialectes à des langues proprement parlées instaura une nouvelle dynamique en matière de production lexicographique.

I-4 - La lexicographie moderne

La lexicographie dite moderne a vu le jour en Occident au 17^e siècle ; elle servira entre autres par la suite de fondement à la lexicographie française. C'est également la période durant laquelle les dictionnaires monolingues ont été lancés à l'image de ceux portant sur les synonymes et Épithètes Française de Montmeran parurent respectivement en 1645 et en 1661. Ces documents lexicographiques ont une caractéristique qui consiste à marquer l'évolution dans la description de la langue en s'appuyant au passage sur les différentes mutations

socioculturelles. La visée de beaucoup de travaux datant de cette période était de mettre l'accent surtout sur les paramètres de la signification des mots dans les dictionnaires.

Ainsi, l'usage sociolinguistique par exemple de ces ouvrages devient de plus en plus le reflet d'un monde en mutation et qui s'oriente vers des notions de bon usage de la langue tendant vers la consécration de la norme. Cette évolution dans la conception des ouvrages lexicographiques s'est soldée par de nombreuses publications allant dans le sens de confirmer une somme d'idées véhiculées par la philosophie de l'époque. Ainsi donc, B. Quemada souligne que c'est à la fin du 17^e siècle que s'est intensifiée la production des ouvrages à l'image du *dictionnaire de français* de P. Richelet en (1680), en (1684) le *dictionnaire universel* de Furetière et en fin celui de *l'Académie française* (1694). En parlant de la norme qui caractérisait cette ère, il est à rappeler que ces dictionnaires ont été précédés par la sortie de la grammaire de Port-Royal en 1660 qui aurait produit subséquemment ses effets sur ces œuvres.

L'avancée spectaculaire dans l'art de confectionner les différents types de dictionnaires qui s'est amorcée depuis le siècle des lumières avait des retombées plus qu'intéressantes sur le concept de la *définition*. Certes, cette dernière a subi des variations à travers les diverses formes de dictionnaires, néanmoins elle a acquis des dimensions considérables en ce qui concerne la qualité de la langue, et ce malgré les fluctuations qu'a connues la lexicographie par la suite. Il est à relever que les premiers dictionnaires produits en Europe étaient de type bilingue. La raison de l'antériorité des dictionnaires bilingues sur les monolingues s'explique par l'absence de textes fondateurs internes à la culture européenne, à l'inverse de la situation des Juifs avec la bible, les Indiens avec les Védas, les Arabes avec le Coran, etc. (H. Béjoint et al. : 1996 : 26).

I-5 - Les dictionnaires des langues sans écritures et la définition

Concernant les langues à tradition orale, ce qui est à signaler à leur propos, c'est que l'ensemble des productions (vocabulaires) dites exotiques a suivi la logique des œuvres européennes. Cela dit, la découverte du Nouveau Monde, œuvre surtout d'aventuriers, a mené vers la naissance d'une volonté de décrire les cultures exotiques avec tout ce que cela pouvait impliquer comme données à explorer, surtout du point de vue linguistique,

Ainsi, les auteurs de l'époque s'intéressaient aux cultures indiennes d'Amérique, d'Afriques et Australiennes pour diverses raisons, mais le plus souvent cet intérêt négligeait l'aspect linguistique. Toutefois, le travail « *anthropologique* » des missionnaires a contribué, entre autres, à la production de récits de voyage qui ont suscité l'élaboration et la confection de lexiques et dictionnaires de ces langues sans écritures. Ceci était le cas, notamment, de la langue et de la culture berbère au 19^{ème} siècle.

L'ensemble des productions lexicographiques réalisées par des auteurs européens se résumait à des compilations de type bilingue, voire même trilingue, quelquefois. Ceci peut constituer l'indice le plus marquant en ce qui concerne la qualité de ces productions lexicographiques. Mais aujourd'hui, ces peuples exotiques – du moins pour ce qui est des Berbères – trouvent énormément de difficultés, sinon une certaine inadéquation face à ce travail hérité des anciens conquérants, à l'évocation de leur identité pour la simple raison qu'ils se regardent avec les yeux de l'autre.

En conclusion, l'expérience réalisée par les Européens sur les langues sans écritures mérite d'être signalée puisqu'elle a contribué à défricher le terrain. Mais dans la plupart des cas, le travail de ces auteurs n'ayant pas pris en ligne de compte l'intérêt des autochtones, a fait que ces derniers se trouvent confrontés à des obstacles de natures diverses, entre autres, la traduction (définition, équivalence, graphie, phonologie, etc.). C'est le cas aussi pour l'ensemble des travaux de ce type réalisés que ce soit en Amérique, en Australie ou encore en Afrique. Rentrant dans la même catégorie de langues dites autochtones, le berbère n'a pas échappé à ce genre d'erreurs.

I-6- Les dictionnaires oraux

Certaines cultures à tradition orale démontrent que la pratique et l'usage de dictionnaires oraux, bilingues ou monolingues, est possible. Ces derniers sont mis en place en vue de répondre à des événements ponctuels (cérémonies de mariage impliquant deux ethnies voisines, par exemple.). A l'intérieur de ces « rituels », nous pouvons constater tout un jeu de renvoi de définitions, lié souvent à la littérature ethnologique. A ce propos, Claude B. signale que : « *la communauté peule de la Guinée et du Mali cultive un genre poétique appelé « mergol », celui-ci se compose de jeu stylistique portant sur les sociétés et le rythme s'exaltant la virtuosité et le savoir du récitant. Ces déclamations touchent aux sujets les plus variés sous forme de récits, louanges, souvenirs, etc., qui du reste peuvent associer les thèmes les plus disparates en apparence. Fréquemment, certaines de ces productions peuvent contenir des listes monolingues de mots (recouvrant un champ sémantique précis) constitués dans leur entrée par une liste lexicale.* » (Op. Cité 1996 : 271). L'exemple de la communauté peule met en exergue la possibilité d'existence d'un dictionnaire (monolingue ou bilingue) oral et à l'occasion capable d'être opérationnel.

Chapitre II- La lexicographie berbère

II-1- Aperçu historique

II-1-1- La lexicographie berbère du 12^{ème} siècle

Tout d'abord, peut-on parler aujourd'hui d'une tradition lexicographique berbère ? Si oui, peut-on les comparer aux autres ouvrages produits dans d'autres langues jouissant d'un véritable statut comme le français ou l'anglais ? À vrai dire, la réponse à cette question est doublement problématique : dans un premier temps, les Berbères ont, de tout temps, recouru à la langue de l'autre comme langue de communication (phénicien, arabe, français, etc.). Ces langues étaient utilisées dans leurs correspondances officielles et dans leur littérature. Un regard sur l'histoire montre qu'ils ne se seraient jamais servis de leur langue à l'écrit en dehors de quelques inscriptions sur des stèles et tombeaux érigés en l'honneur de certains rois. Ce qui explique leur confinement séculaire dans l'oralité.

Cependant, nous ne pouvons résumer cette « *défaillance* » aux raisons sus citées. Il pourrait exister d'autres facteurs que nous ignorons et qui auraient fait que le rapport des Berbères à l'écrit dans leur propre langue soit négligeable, voire inexistant. Pourrions-nous expliquer cet état de fait exceptionnel d'un point de vue anthropologique ? En effet, comment justifier le fait qu'un peuple ayant développé toute une *civilisation*, même si cette dernière n'a pas connu une véritable stabilité, ait écrit dans d'autres langues autre que la sienne ?

En général, si des civilisations s'étaient permises de travailler sur ce passage à l'écrit, elles avaient déjà acquis le statut d'État-nation qui leur aurait donné accès à un pouvoir stable. Ce qui n'est pas le cas chez les Berbères.

L'origine de la lexicographie berbère remonte, selon un bon nombre de sources, au XII^e siècle (Boogert Nicot Van Den : 1998) de l'ère chrétienne. En effet, il s'agit de quelques travaux lexicographiques sous une forme embryonnaire produits à cette époque, et parmi ceux qui nous sont parvenus, nous citons celui qui a été confectionné par Ibn Tunart, intitulé « *Kitab al asma* » arabe / berbère, composé de 2500 entrées arabes (Boogert : 1998 : 46). La forme de celui-ci est caractérisée par les traits suivants :

L'auteur de ce lexique bilingue procède d'une entrée arabe à laquelle il donne d'abord un synonyme arabe suivi d'un équivalent berbère, sans donner la moindre définition, ni autre indication sur le sens du vocable en question. Il est à noter que le classement établi dans ce lexique est ambigu, car il n'est ni alphabétique ni par racines, il répond à une autre logique qui est probablement celle du classement par domaines sémantiques ou par catégories grammaticales.

Il est à constater que ce travail n'a apparemment pas fait l'objet d'une enquête systématique, mais réalisé à base de quelques vieux textes. Outre ces quelques constatations, il est à noter qu'il ne s'agit pas d'un véritable dictionnaire bilingue arabe / berbère, mais d'une simple compilation de mots plus ou moins ordonnés par domaines (le corps humain, les

animaux, les plantes, etc.). Pour ce qui est de la langue utilisée dans ce travail, abstraction faite de la forme et de la méthodologie dans lesquelles elle a été élaborée, il renferme et conserve une bonne quantité du lexique berbère de l'époque.

Son auteur le définissait comme étant un lexique arabe / tachelhit. Cette affirmation ne trouve pas souvent les arguments de sa validité, car ce qui est désigné par tachelhit, n'est en fait qu'un mélange de deux dialectes : kabyle et tachelhit. Le kabyle étant son parler d'origine (Bejaia) et le parler de la région des Chleuhs étant celui du lieu d'exercice de sa fonction de Cadi. Les informations que rapporte Boogert sont puisées dans le Fonds Roux existant à L'IREMAM à Aix-en-Provence.

Cependant, il est à noter qu'une certaine confusion règne concernant la catégorisation de ces travaux de lexicographie. Est-ce qu'il s'agit de glossaires comme l'estimait le linguiste français Arsène Roux ou de lexiques comme le note Nicot Van Den Boogert ? D'après ce dernier, il ne s'agit pas de glossaire, car celui-ci ne présente pas de traits définitionnels requis pour un glossaire, suivant la définition du Petit Robert. C'est pour cela qu'il a préféré opter pour l'utilisation du terme de lexique (dictionnaire abrégé).

Or, il nous semble que c'est la version de Roux qui est la plus pertinente dans ce cas. Les définitions que donnent ces deux travaux de lexicographie semblent bel et bien répondre aux traits définitionnels d'un glossaire que d'un lexique. Boogert lui-même affirme que ces travaux ont été confectionnés sur la base de vieux textes et que la définition d'un glossaire répond à cette norme. Selon le dictionnaire le Flammarion, il s'agit d'un « *Dictionnaire de mots vieillis ou obscurs d'une langue, et par extension, d'un texte* ». Cette citation affirme que le document en question est un glossaire. La question reste ouverte sur le fait de considérer ces travaux comme des glossaires ou autres. L'essentiel est que la lexicographie berbère remonterait approximativement au XIIe siècle.

II-1-2- La lexicographie du 17 et 18^{ème} siècle

Avant de présenter les travaux qui ont été réalisés pendant cette période, il est utile de rappeler que certains travaux de lexicographie berbère ont été signalés avant même le XVIIe siècle. Il s'agit surtout du parler de Djbel Nefoussa dans lequel un lexique a été confectionné (dialecte berbère / arabe) édité en Tunisie que l'on situe approximativement au XV siècle. D'après ce que rapporte A. Bouyahia un « *article a été publié dans la revue tunisienne en 1900, l'interprète principal A. Boussetrot a fourni la traduction d'un petit vocabulaire berbère / arabe, daté d'avant le IX siècle de l'hégire et communiqué par le Khalife de Djerba, si Ali ben Brahim en 1895, au colonel Rabillet alors Attaché militaire à la résidence générale de France à Tunis* ».

Cependant, en ce qui concerne la période du XVII et XVIIIe siècle et d'après l'ouvrage sur *la révélation des énigmes : lexique arabo-berbère* de Nicot Van Den Boogert, les travaux de lexicographie berbère ont été confectionnés de la même manière que celui d'Ibn Tunart. Ces derniers se sont inspirés de sa méthode. En effet, le premier lexique a été élaboré par Abdellah ben Chueayb al-hilâlî en 1665 et un autre lexique anonyme qui date de la fin du XVIIIe siècle. Il est à signaler qu'aucun commentaire n'a été rédigé sur la nature de ces lexiques, sauf qu'ils sont des lexiques bilingues et probablement classés selon la démarche de celui d'Ibn Tunart.

II-2- La lexicographie dite exploratrice ou utilitaire

Les auteurs berbérissants s'entendent généralement sur le fait que la lexicographie berbère peut être approximativement classés en trois grandes périodes relatives à son élaboration, et ce à commencer par la période d'avant l'ère coloniale jusqu'après l'indépendance des États nord-africains. Pour tenter de décrire cette lexicographie, nous jugeons nécessaire de respecter cette division traditionnelle héritée. Et dans un souci purement méthodologique, nous suggérons de répartir cette section en deux parties.

D'une part, nous essayerons de traiter des outils lexicographiques déjà produits en région kabyle et ce pour la simple raison relative à la maîtrise du terrain en plus de l'abondance des informations. D'autre part, nous tenterons de décrire en une seule partie le reste de ce qui a été produit dans les autres zones berbérophones à savoir : le Maroc, le Touareg, le Mzab, etc. pour enfin aboutir à une synthèse.

II. 2.1. La Kabylie (1820 – 1918)

Les travaux de lexicographie réalisés pendant cette période remontent à l'époque d'avant la conquête française en Afrique du Nord et continuèrent jusqu'à la chute du régime des Deys à Alger en 1830. Cette période dure presque un siècle, c'est-à-dire de 1820 jusqu'à 1918. En outre, cet ensemble de travaux lexicographiques (lexiques, vocabulaires, glossaires et dictionnaires) étaient destinés en premier lieu aux militaires et administrations coloniales, surtout après s'être installés en Algérie, d'une part. D'autre part, Il visait à éclairer, de manière générale, les commerçants, les voyageurs et les colons qui se sont massivement établis dans les plaines. Parmi les raisons qui ont été à l'origine de l'intérêt porté subitement aux langues des indigènes (kabyle, touareg, mozabite, etc. en Algérie et chleuh, tamazight du Moyen Atlas et le Rifain au Maroc), il y a le fait que les Kabyles ont manifesté une forte opposition à toute tentative de soumission. Autrement dit, connaître les hommes pour agir sur eux. De plus, l'envahisseur avait beaucoup de mal à briser cette résistance tout au long des vingt-sept années qui suivirent la prise d'Alger.

L'objectif principal d'étudier la langue de ces montagnards (Berbères) par les missionnaires était l'évangélisation des populations que ce soit en Kabylie ou ailleurs. À ses débuts, cette mission n'avait pas de perspectives à caractère scientifique, elle a été mise sur pied par esprit dominateur - colonisateur – c'est-à-dire par volonté de soumettre les populations par tous les moyens. À cette époque, on assiste à l'essor de l'industrie et du commerce en Europe occidentale et à l'expansion politique et militaire des nations européennes les plus puissantes, notamment la France et l'Angleterre.

Effectivement, profitant de l'hospitalité de ces populations, les envoyés spéciaux de l'armée et de l'administration françaises ont pu recueillir énormément d'informations sur leur langue, leur mode de vie (coutumes, mœurs et traditions, etc.). Donc, cette manière de s'y prendre cache en quelque sorte une arrière-pensée qui est celle de trouver un moyen de les soumettre.

E. Carrey, dans son ouvrage intitulé *Récits de Kabylie*, a été autorisé par l'armée française à suivre sur le terrain l'expédition sur le théâtre des opérations en 1857. Lui-même considéré d'esprit colonialiste, décrit la situation avec « *les yeux d'un Français intimement convaincu que le bien des habitants de l'Algérie est désormais consubstantiel à leur soumission à l'ordre civilisateur de la France* ». D'après ce témoignage, il est vrai que l'intérêt d'étudier ces populations était un alibi pour comprendre le comportement de celles-ci et pouvoir ensuite les soumettre.

En effet, selon l'auteur, l'armée française avait bien choisi le jour de « *Leid El fitre* » (la fête de rupture du jeûne chez les musulmans) pour surprendre les habitants de « *Larbea Nat yiraten* », devenu après Fort National, pour pénétrer en Kabylie. D'ailleurs, si ce n'était l'information qui avait été recueillie par les missionnaires, l'opération d'occupation aurait probablement été impossible.

S'agissant maintenant des travaux liés à cette lexicographie que nous qualifierions d'utilitaire et d'exploratrice, réalisée avant, pendant et après la pénétration du conquérant en Algérie, ils étaient de nature embryonnaire, voire composite. Une lexicographie utilitaire et exploratrice peut avoir une double signification : exploratrice, autrement dit parmi les premiers travaux réalisés pour ces régions du point de vue de la quantité d'informations recueillies jusqu'ici, éventuellement, en faisant abstraction de l'objectif et de la méthodologie dans lesquels ces outils lexicographiques ont été rédigés. Car aujourd'hui, cet ensemble de travaux élaborés est considérable du fait que les Berbères de l'époque n'étaient pas portés sur l'écrit, ce qui a permis de sauvegarder une bonne partie du lexique berbère. Et utilitaire, car aujourd'hui

cette lexicographie est d'un apport considérable quant à l'intérêt qu'elle présente pour les études berbères.

Le mérite de cette lexicographie réside dans le fait qu'elle constitue en quelque sorte un matériau de base assez intéressant pour d'éventuelles recherches. Cependant, il est à signaler que cette lexicographie ne répond pas aux normes scientifiques contemporaines du fait qu'elle n'a pas été produite par des spécialistes en la matière. En dehors de l'esprit dans et pour lequel elle a été réalisée, elle n'échappe pas à des défaillances de tout genre. Cela implique que cette lexicographie est de nature embryonnaire, du moins pour ce qui concerne cette phase exploratrice, pour ne pas dire qu'elle était l'apanage de l'envahisseur pour justifier une situation donnée.

Certes, selon A. Boukous « *si, d'une manière générale, la recherche scientifique est déterminée par la politique coloniale, il convient néanmoins de se défier de l'idée simpliste qui consiste à penser que tous les dialectologues de l'ère coloniale étaient les exécutants aveugles et zélés de la politique et de la résidence* ». Ce qui implique qu'il faudrait bien éviter de confondre tous les animateurs (missionnaires, militaires et universitaires) de cette lexicographie berbère. En effet, selon l'auteur « *la formation et les objectifs immédiats de ces chercheurs ne sont pas les mêmes* ».

Parmi les travaux qui ont marqué cette période, nous citons celui de Jean Michel Venture de Paradis. En sa personne de missionnaire, il avait la possibilité de séjourner en Algérie. Il rencontra à Alger, des étudiants kabyles (originaires d'*Iflisen*) en théologie musulmane et composa avec eux son vocabulaire bilingue *berbère - français*. Il fit de même avec deux autres sujets berbères originaires du Sud-Ouest marocain et travailla avec eux pendant quelques mois à Paris, pour découvrir leur langue maternelle. C'est à partir de ces deux enquêtes que l'auteur a pu publier son dictionnaire abrégé de 656 pages édité en 1844 chez l'Imprimerie Royale par la société de Géographie de Paris.

En réalité, l'auteur ne savait pas qu'il amalgamait deux dialectes très différents en l'occurrence le kabyle et le chleuh. Ainsi que bon nombre de maladroites qui montrent que l'auteur ne maîtrisait ni les techniques lexicographiques ni celles qui sont relatives aux différentes unités de la langue (niveau phonético-phonologique, morphologique, syntaxique et sémantique).

Enfin, le niveau théorique et méthodologique du travail est très sommaire et rend compte de l'emprise de l'amateurisme sur son auteur. Durant la même année, Charles Brosselard, avec la contribution de Joubert A., Delaporte J. D. et Sidi Ahmed ben El Hadj Ali (Imam de Bougie à l'époque), on assiste à la publication d'un dictionnaire *français – berbère* chez le même

Imprimeur à Paris. Celui-ci est d'une taille plus importante, car selon l'auteur, le travail en soi est composé de tous les mots en usage parmi les tribus de Bougie, Mzita (région de Bordj Bouararidj), At Abbas, des Zwawas jusqu'à Médéa.

En 1873, un autre travail fût publié par Creusât J. B, intitulé : *Essai de dictionnaire français - kabyle* de 374 pages chez Jourdan à Alger. Ensuite, en 1878 un autre dictionnaire *français - kabyle* verra le jour par P. Olivier chez le Puy. Et à partir de cette date, il faut attendre le début du XXe siècle pour que le Père Huyghe publie une série de dictionnaires à commencer de 1901 jusqu'à 1907. D'ailleurs, son premier dictionnaire *kabyle - français* qui remonte à 1896, réalisé sous forme lithographique, réédité ensuite en 1901, contient 815 pages. En 1902 – 1903, il édite un autre dictionnaire *français – kabyle* de 893 pages chez Malines en Belgique. Enfin, son dernier dictionnaire quadrilingue *chawiya – arabe – kabyle et français* de 371 pages est publié en 1907 chez Jourdan à Alger.

En guise de conclusion pour cette phase, du moins en ce qui concerne la lexicographie kabyle, il est à noter qu'elle est à la fois hétéroclite et très sommaire du fait que ses auteurs n'ont pas, de prime abord, l'idée de travailler cette culture de manière scientifique. D'ailleurs, ce ne sont que des chargés de missions qui devaient rendre des comptes à leur hiérarchie militaire ou administrative. De plus, ils n'ont pas été formés pour ce genre de travaux qui demandent beaucoup de précisions et de compétences en la matière. C'est la raison pour laquelle ces travaux renferment beaucoup de maladresses, cela implique la non-recevabilité d'un point de vue méthodologique et scientifique de la plupart, du fait que ceux-là n'ont pas tenu compte de plusieurs paramètres liés à la langue et à la discipline. À titre illustratif, nous pouvons souligner des problèmes liés à la segmentation et à la signification des mots comme la confusion commise par De Paradis dans son dictionnaire quand il mélangea entre deux termes sémantiquement très éloignés. Il écrit à la page 42 le mot « *ighid* » ou lieu de « *ighed* » (cendre) et à la page 46 « *ighid* » (chevreau). De plus, l'attribution des intitulés de ces travaux étaient quelque peu erronée voire fortuite par exemple le travail de Venture de Paradis dont le titre est le dictionnaire ne correspond pas à la réalité du travail traité. D'ailleurs, il correspond beaucoup plus à un lexique.

2.2. Les autres régions berbères

2.2.1. Le Maroc (1911 – 1949)

Étant donné qu'historiquement l'Algérie a été occupée la première, il nous semble que c'est évident que c'est la première qui bénéficie des productions lexicographiques. Cependant, par manque d'informations sur les autres régions, nous nous contenterons de citer uniquement ceux qui sont à notre disposition. Parmi les dialectes qui ont eu la possibilité, plus ou moins,

d'être étudiés, nous pouvons retenir le Touareg, et les autres tels que le Mzab, le Ouargli, le Chaoui d'Algérie, et pour le Maroc (le Chleuh, le Tamazight Moyen Atlas et le Rifain), bien sûr, on reproduisant la notation de l'auteur et le contexte de sa production. Mais cette distribution ne respecte pas la traditionnelle classification des berbérissants en trois phases. Ce qui implique en quelque sorte une inégalité entre les dialectes en ce qui concerne la chronologie des productions, et ce, sans parler des considérations comme l'importance donnée à certains d'entre eux au détriment des autres.

À ce sujet, il nous semble que les choses se sont faites, entre autres, en fonction de la distribution géographique, des traits socioculturels qui caractérisaient chaque groupe et de l'importance des zones géographiques jugées stratégiques pour faciliter l'accès. Au Maroc, les choses se passent autrement au lendemain de la signature du pacte portant sur le protectorat en 1911. Selon A. Boukous, les autorités françaises ont pris l'initiative de créer des institutions à caractère scientifique à l'image de *l'École Supérieure de langue arabe et de dialectes berbères* qui se transformèrent par la suite en *Institut des Hautes Études Marocaines* ; il fut aussi créé le *Comité d'Études berbères* qui publia à partir de 1915 la revue *Archives berbères*, qui laissa par la suite la place au *Bulletin de l'Institut des Hautes Études Marocaines* ; la revue *Hespéris* fut fondée à Rabat en 1921 et engloba à la fois *Archives berbères* et *Bulletin de l'Institut des Hautes Études Marocaines*.

La région du Maroc s'est distinguée par ses institutions qui sont multiples et riches à la fois. Et en dehors des productions réalisées par celles-ci, on peut y rajouter les corps administratifs et militaires spécialisés dans la collecte des matériaux linguistiques, sociologiques et ethnographiques qui furent installés et dont l'objectif est de promouvoir, d'encadrer et de centraliser les différentes recherches sur le monde berbère.

Parmi les travaux de lexicographie produits juste après la signature du pacte de protectorat, et même avant, il y a le *Dictionnaire français – tachelhit et français – tamazixt* de Cid Kaoui Said composé de 248 p. publié en 1907 et celui d'E. Destaing : *Étude sur le tachelhit du Sous, I. Vocabulaire français - berbère* de 300 p. Paris Leroux en 1920 ; suivis du travail d'E. Laoust : *Mots et choses berbères*, Paris, Challamel, 1920, de 531 p. Il est à constater que ce dernier est d'une importance capitale vue sa richesse du point de vue des informations précises et de sa méthode fouillée. Ils peuvent être considérés comme de véritables tremplins à de futures recherches dans le domaine berbère. Viennent ensuite les travaux d'A. Jourdan : *Dictionnaire berbère – français*, Rabat, Omnia, 1934, 159 p. et celui d'H. Mercier : *Vocabulaire et textes berbères dans le dialecte des Ait Izdeg*, Rabat, Céré, 1937, 512 p.

Hormis ces productions en langue française, d'autres productions lexicographiques en langue espagnole sont à signaler. Les Espagnols eux aussi ont laissé leurs empreintes (institutions et des publications) concernant la lexicographie berbère dans le Nord du Maroc. On peut citer entre autres, *l'Instituto General franco de Estudios investigation hispano Arabe* à Tétouan et des publications diverses à l'image de *Cuadernos de Estudios Africanos, Revista de Tropas Coloniales* qui devint *Africa* par la suite, etc. Enfin des travaux de missionnaires comme le *Diccionario español – rifeno, Madrid, Minitero de asuntos exteriores, 1944, de 440 p.*, et un autre en 1949, de 336 p. du Fr. Ilbanes et Fr. Sarrionandia, puis d'autres chercheurs comme Figueras, Lafuente et L. Palacin.

En dehors des berbérissants français et espagnols, il faut signaler quelques chercheurs qui venaient d'horizons divers et qui constituent un groupe plus restreint en comparaison avec ceux que nous venons de citer. Et quoi qu'ils soient en nombre minime, ils sont de qualité. Nous avons des Allemands spécialistes des langues et civilisations orientales notamment Schuchardt et Westermarck, etc. Cet ensemble de productions lexicographiques caractérise la période coloniale. Quant aux productions réalisées après le recouvrement de l'indépendance, elles sont nombreuses et de qualité. Nous pouvons citer en outre les dictionnaires de Taïfi en 1988, El Mountassir en 1989, Oussikoum en 1995, Azdoud en 1996 et Serhoual de 2002.

De l'ensemble de ces travaux lexicographiques réalisés au Maroc pendant la période d'occupation, il est à noter que l'étude phonologique et morphologique des mots était la seule tâche essentielle des confectionneurs. En dehors de celles-ci, les autres niveaux d'analyse de la langue (syntaxe, sémantique, etc.) ont été passés inaperçus. Il s'agit de survols, très sommaires. Cependant, ceux qui sont confectionnés après, sont de qualité supérieure car ils bénéficient de l'apport et des acquis de la linguistique moderne ainsi que des expériences antérieures qui ont permis le développement de cette dite lexicographie (Boumalek, p. 28).

II-2-2-2- La Tunisie (1909 – 1940)

Peu de travaux de recherches ont été consacrés au domaine berbère jusqu'ici, même s'il en existe quelques-uns. En effet, la maigre moisson réservée à cette région berbère est généralement caractérisée par la non-abondance de travaux en ce qui concerne la littérature linguistique en général et la rareté des travaux lexicographiques se limitant à deux ou trois lexiques et glossaires. Signalons d'emblée que l'effectif des populations berbères vivants en Tunisie est très réduit selon une étude réalisée en 1952 par A. Basset dans laquelle il estime à environ 1 % de la population globale de la Tunisie parlant encore le berbère.

En ce qui concerne l'état actuel du berbère dans ce pays, il est caractérisé par le refus ainsi que par la pratique d'une politique de la négation et d'une prise en charge réelle afin de

promouvoir cette langue en Tunisie. Une situation similaire que vivaient les parlers de basse Kabylie (la région de Jijel en Algérie) avant l'indépendance. Actuellement, il ne reste que trois à quatre villages parlants encore le berbère, et même ceux-là agonisent aussi et se consomment petit à petit sous la menace et l'influence de l'Arabe dialectal.

Cependant, il est à rappeler que les zones occupées jadis par ces populations berbères sont concentrées à Djerba au sud qui comprend au moins cinq villages. Plus au nord, nous retrouvons les communautés situées à l'est de Gafsa, à Metmata, à Fougataouine. Pour ce qui est de la situation linguistique de ces communautés berbères tunisiennes, Penchoen a noté en 1968 que, dans certains villages, il ne restait qu'une poignée de vieillards qui parlaient encore cette langue. D'autres lieux tels que Fougataouine et Metmata, sont complètement berbérophones. Par contre, dans certaines localités, le berbère n'est parlé que par quelques dizaines d'individus.

Pour ce qui est des travaux réalisés dans cette région de Tunisie, il est à constater la rareté de ceux-ci pour plusieurs raisons entre autres l'intérêt que suscitaient les chercheurs à cette zone berbérophone n'était pas tourné vers les études linguistiques, mais plutôt vers le volet historique.

II-2-2-3- L'aire touarègue

Aujourd'hui, le touareg est considéré parmi les dialectes qui ont bénéficié d'une description plus ou moins acceptable d'un point de vue de la quantité des productions d'une littérature linguistique. Sauf que ce dialecte est disséminé sur pas moins de quatre variétés qui présentent des différences plus ou moins significatives. Nous avons le dialecte touareg de l'Ahaggar qui a pris la part du lion de l'ensemble des études réalisées, ensuite celui du Niger, celui du Mali, celui du Sud libyen et enfin celui du Soudan qui n'a fait, semble-t-il, objet d'aucune étude.

Dans ce travail, nous allons uniquement retenir ce qui a trait à la production des Touareg de l'Ahaggar d'Algérie. En effet, les travaux ont commencé avant même que les autorités françaises ne pénétrèrent dans le Sud algérien à Tamanrasset en 1917. L'un des premiers travaux, c'est celui qui a été confectionné par E. Masqueray : *Dictionnaire français – touareg (dialecte des Taïtoq)*, Paris, Leroux, 1893, 392 p. et une année après c'est au tour de Cid Kaoui Saïd : *Dictionnaire français – tamahaq*, Alger, A. Jourdan, 1894, de 894 p., ensuite un autre *Dictionnaire pratique : français - tamahaq*, Alger, A. Jourdan, 1900, de 441 p. Au début du siècle un autre ouvrage de Calassanti-Motylynsky : *Grammaire, dialogues et dictionnaires touaregs*, t.1, Alger, Fontana, 1908, de 328 p., dix ans après un autre de Foucauld (Charles de) intitulé : *Dictionnaire abrégé touareg – français* (2 t.), Alger, Carbonel, 1918, de 652 p. + 791 p. Ce dialecte a hérité plus ou moins d'une description assez satisfaisante et surtout en ce qui

concerne celui de l'Ahaggar. D'ailleurs, hormis le domaine lexicographique, beaucoup de grammaires ont été produites et sont quelques fois accompagnées de textes d'appui. Ce qui explique l'intérêt des chercheurs pour celui-ci. Le secret est que les populations de cette région du Hoggar présentent aux yeux de l'Occident une particularité assez rare que ce soit du point de vue de leur mode de vie (organisation sociale, mœurs, et traditions) ou bien au niveau de la structure de la langue et enfin de l'aspect historique de celle-ci.

Maintenant, s'agissant de la qualité de ces œuvres, il nous semble qu'elle est semblable à celles qui sont produites au nord (en Kabylie). Le regard critique que nous portons aujourd'hui sur ces travaux ne remet aucunement en cause leur portée, vu le contexte de leur production. Rappelons que même la linguistique moderne à cette époque-là était à ses premiers balbutiements. Par ailleurs, le reste des productions lexicographiques réalisées entre autres par des missionnaires souffrent des mêmes lacunes soulevées déjà pour celles qui sont confectionnées au nord. Exception faite du travail réalisé par le Père Charles de Foucauld en 1952, cet ouvrage est d'une qualité remarquable sur lequel nous allons revenir avec plus de détails dans une autre partie.

II. 3. La lexicographie dialectale ou ethnographique

II. 3.1. La Kabylie (1918 – 1953)

Durant cette période, l'armée et l'administration française sont supposées déjà être installées et désormais le Maghreb est devenu l'une de ses colonies acquises. En effet, les données du terrain ont changé par rapport à la phase précédente, ce qui implique que l'ensemble des travaux produits à cette époque donnait d'abord la priorité à la description de tout ce qui se rapporte à la société berbère. D'après les réalisations faites, et à travers un regard sur ce qui a été produit, on se rend compte de la diversité des documents à caractères socio-anthropologiques et ethnographiques relatifs aux différents groupes berbérophones.

Cette phase est caractérisée par la production de glossaires, de vocabulaires et de lexiques qui sont extraits généralement du quotidien des gens. Elle est ouverte par Amar Ou Said Boulifa en 1913 qui publia son lexique *kabyle – français* de 174 pages, suivi d'un glossaire qui est tiré de son ouvrage intitulé : *Méthode de kabyle, Deuxième année* (il s'agit de cours assurés par l'auteur à la Faculté des Lettres à l'École Normale d'Alger).

Le vocabulaire utilisé dans ce lexique était selon l'auteur : « *Les mots qui le composent sont naturellement ceux que nous supposons être le moins connus des kabylisants* ». Et le public que ciblait l'auteur ici par son lexique, ce sont *ceux qui s'occupent de la philologie berbère, les touristes, les fonctionnaires, les colons et les commerçants qui sont journallement en relation avec les Kabyles du Djurdjura* ».

Effectivement, ce travail de Boulifa est supposé être d'un secours considérable à ceux ou à celles qui voudraient travailler sur la culture berbère. Il renferme plus 1500 mots d'origine berbère ou arabe rassemblés dans le but de simplifier la tâche à ceux ou à celles qui sont intéressés par la traduction. Dans le même sillage, nous pouvons aussi signaler un autre travail d'une visée similaire qui est celui de la Direction Générale de l'Action sociale au gouvernement général de l'Algérie, intitulé : *Vocabulaire français – kabyle* sans date. Ainsi qu'un autre *Vocabulaire français – kabyle* qui a vu le jour en 1933, grâce à la Commission d'Études de l'Hôpital Franco-Musulman, dont Octave Dupont est Rédacteur-Rapporteur. Celui-ci était réalisé à l'intention des élèves de l'école Départementale des Infirmières de la Seine. Au sein de ce vocabulaire, nous pouvons relever une mosaïque de termes relatifs au métier d'infirmier. En parlant des noms de métiers, il est à noter qu'un travail dans ce sens a été élaboré dans la région des Ait Hichem en Kabylie par Germaine Chantreaux qui a été publié en 1942.

Ce travail sur le métier à tisser a été réalisé grâce au concours des femmes. Il s'intitule : *Le tissage sur métier de haute lisse à Ait Hichem et dans le Haut-Sebaou (Kabylie)*. En 1954, nous assistons à la publication d'un *Vocabulaire médical français – kabyle* de 193 pages, lui-même issu d'un travail de thèse de médecine soutenue alors par A. Ould-Mohand et publiée chez l'imprimerie Officielle à Alger. Une autre étude réalisée par A. Picard intitulée : *Textes Berbères dans le parler des Irjens, Larbaa At yiraten (Kabylie- Algérie), Tome II*, de laquelle a été tiré un glossaire publié par L'Institut d'Études orientales d'Alger en 1958. Deux années après, c'est-à-dire en 1960, Si Ahmed Mohammed El-Hocine et Michel Plault publient ensemble à Lyon leur *Notions de kabyle* qui comprend un *lexique français - kabyle*. Le travail consistant et le plus remarquable pendant cette phase est *le verbe kabyle* réalisé par J. M. Dallet dont l'éditeur est le Fichier de documentation berbère à *Larba At yiraten* en Algérie, en 1953. Puis la publication d'un *Lexique bilingue : kabyle - français* du parler des At Menguellat, composé de 489 pages. Celui-ci est caractérisé par la précision de ces informations comme l'ordre de classement alphabétique des racines en plus des équivalences françaises mises pour les différentes expressions, etc., ensuite son élaboration dans une méthodologie rigoureuse le distingue de loin des travaux de la phase utilitaire et exploratrice à tous les niveaux.

II-3-2- Les autres régions berbères

II-3-2-1- Le touareg

En dehors de la Kabylie, nous pouvons citer d'autres zones berbérophones qui ont bénéficié de travaux lexicographiques d'une très bonne qualité. *Le Dictionnaire touareg – français dialecte de l'Ahaggar* en quatre volumes du Père Charles de Foucauld, publié en 1951 et 1952 à l'Imprimerie Nationale, celui-ci est composé de 2028 p. C'est un travail très fouillé et

très exhaustif. Le traitement des entrées est d'une précision très remarquable. Au sein de celui-ci, nous pouvons constater aussi un classement par racines comme le veut la tradition chamito-sémitique, des renvois aux différentes unités grammaticales et enfin, le respect des normes méthodologiques.

En outre, pour pouvoir réaliser un tel travail, une grande maîtrise des deux langues A et B est nécessaire. De plus, le Touareg présente d'énormes difficultés essentiellement au niveau phonétique, phonologique et morphologique, à l'instar des oppositions vocaliques comme le couple de voyelles brèves : ə ; ä en plus des cinq autres voyelles longues : a, i, e, o et u. Donc, cette complexité dans le système vocalique a suscité de vifs conflits entre les Berbérisants. Citons à titre d'exemple la polémique qui s'est déclenchée entre Cid Kaoui Saïd et R. Basset à propos des *dictionnaires touaregs - français* en 1894 et *français - touareg* 1907 parler de l'Ahaggar confectionnés par cet autochtone. K. G. Prasse met en relief : « *La violente polémique qui éclata au cours des années 1906 - 1908, opposant deux berbérisants d'Algérie, Renet Basset et Saïd Cid Kaoui, a eu pour principal enjeu la légitimité des études berbères où la langue constitue un objet scientifique. Le premier se revendiquant de la science et le second d'une connaissance intime d'une langue maternelle* ». D'après ce témoignage, nous pouvons saisir une image doublement significative de ce qui s'est produit dans l'ensemble des domaines en général et dans celui de la lexicographie. D'une part, ce genre d'enjeux qui s'anime prouve que les auteurs (autochtones / étrangers) s'alimentent d'une rigueur sans précédent à savoir leurs soucis de bien mener les travaux. D'autre part, ce type de débats contradictoires est une autre preuve des erreurs et des maladresses qui peuvent être commises à l'époque. Ce qui n'est pas le cas pour P. Charles de Foucauld dans son dictionnaire.

Certainement, en plus de sa grande maîtrise de la langue, l'auteur de cette grande œuvre a su maîtriser son terrain par sa conversion du corps militaire à celui des moines. Cela explique aussi son établissement dans la région de l'Ahaggar.

II – 3- 2-2- Le Maroc

Le Maroc était aussi le théâtre d'une production ethnographique intense sur laquelle il faut insister. Cependant, il est à remarquer qu'il existe un déséquilibre dans l'étude des différents dialectes dans les travaux produits jusqu'ici dans cette région. Car vient en première position le Chleuh qui s'est taillé la part du lion, ensuite le tamazight du Moyen Atlas marocain et enfin le rifain.

Parmi les outils lexicographiques produits après l'indépendance au Maroc (Chleuh), nous avons le *Lexique arabo-berbère*, Rabat, Académie Royale du Maroc, 1990, 734 p. de Chafik Mohamed. Par la suite, vient le *Dictionnaire tamazight - français (parlers du Maroc*

Central), Paris, l'Harmattan / Awal, 1991, XXII-879 p. de Miloud Taïfi. Il s'agit au fait de la publication d'une thèse de doctorat d'État soutenue en 1989 à Paris. D'ailleurs, c'est un ouvrage qui renouvelle d'une manière très approfondie la documentation lexicographique disponible pour le tamazight.

Avant de conclure ce travail, il est à constater que bon nombre de problèmes sont à signaler. En dehors de ceux liés directement à la théorie et à la méthodologie qui sont très discutés au sein du cercle des berbérissants, en effet d'autres peuvent être soulevés et qui sont énumérés comme suit :

- 1- La totalité des dialectes berbères n'est pas aussi bien décrite que le touareg et le kabyle ;
- 2- Jusqu'ici, la recherche linguistique dans le domaine berbère en général et lexicale en particulier reste tributaire des langues européennes et en particulier de la langue française. En plus, ce ne sont pas tous les dialectes qui ont été décrits, pour enfin espérer de poser les véritables problématiques qui déboucheront probablement sur des questions qui sont considérées traditionnellement comme fondatrices des études scientifiques sur les langues à l'image de la synonymie et de l'étymologie ;
- 3- L'existence de certaines questions conflictuelles à propos de la légitimité de certaines productions lexicographiques berbères pose des problèmes entre les berbérissants (les autochtones et les étrangers). D'une part, ceux qui revendiquent l'authenticité et l'appartenance au monde berbère et ceux qui détiennent les titres et les diplômes de l'autre. Comme l'illustre le conflit qui eut lieu en 1908 entre Cid Kaoui et R. Basset à propos d'un dictionnaire *touareg - français*, un autre aussi entre Amar Ou Said Boulifa et Hannoteau sur la signification du verbe « *ar* » (acheter) en Kabyle.

Enfin, dans un esprit de synthèse, il est à remarquer que l'héritage légué par la recherche coloniale en matière de lexicographie berbère a ainsi produit des travaux plus ou moins hétérogènes par leurs natures, leurs objets et leurs méthodes, selon les secteurs investis et les régions étudiées. Sur l'ensemble des travaux lexicographiques réalisés avant, pendant et après la période coloniale, quantitativement très nombreux, certains sont de qualité appréciable, d'autres ne sont qu'une sorte de matière première quelquefois difficilement exploitables surtout pour ceux produits avant et le début de la conquête.

Donc, ce qui est à retenir essentiellement de cet amas de travaux lexicographiques berbères est :

- Dans un premier temps, les travaux de didactique berbère comme ceux de A. S. Boulifa : *Méthode d'enseignement du Kabyle 1^{ère} et de 2^{ème} année* de 1913 et ceux d'E. Laoust : *Mots et*

choses berbères de 1920 sont des travaux d'une qualité remarquable réalisés dans une méthodologie bien établie et à partir d'une recherche très fouillée.

- Dans un deuxième temps, et parmi ceux qui sont bien élaborés aussi, nous avons entre autres, le travail de J. M. Dallet sur le *verbe kabyle* en 1953 et qui a été d'ailleurs d'un grand secours lors de l'élaboration de son dictionnaire *kabyle – français* de 1982. Ensuite, celui du P. Ch. de Foucauld : Dictionnaire *touareg – français* en 1951 et 1952.

- Dans un troisième temps, c'est-à-dire post indépendance, nous avons des travaux de bonne qualité qui ont bénéficié des développements récents de la linguistique structurale à l'image du Dallet en 1982 puis une autre version abrégée *français - kabyle* en 1985. Pour ce qui est du M'zab, nous avons le dictionnaire *mouzabite – français* et *ouargli – français* du P. J. Delheure en 1984 et 1986. Enfin, un véritable dictionnaire produit par un autochtone qui est tant attendu, celui de Miloud Taïfi sur le tamazixt du Maroc central en 1990. Puis, d'autres dictionnaires du même calibre que celui de Taïfi à l'exemple du dictionnaire de Azdoud et Serhoual sont à signaler. Cependant, le reste des travaux lexicographiques berbères demeurent très insuffisants et quelquefois inexploitable. En effet, ces productions ne constituent qu'un amas de travaux éparpillés ici et là. D'ailleurs, en général, ce ne sont que des ensembles de listes classées par ordre alphabétique, ainsi que même le mélange entre les catégories lexicographiques à savoir entre le vocabulaire, le glossaire, le lexique et le dictionnaire.

Il est à rappeler que d'autres productions à caractère terminologiques sont exclues de ce papier, et ce afin d'éviter une sorte d'amalgame entre les outils lexicographiques et les outils terminologiques. En principe, cette production terminologique devrait d'abord être évaluée dans son ensemble, puis en faire un bilan. En outre, les néologismes créés, soulèvent actuellement un certain nombre d'interrogations de tailles et sur lesquelles il est nécessaire de mener une réflexion plus approfondie. Aussi, la terminologie qui est aujourd'hui utilisée dans nous faisant référence aux différents lexiques produits, surtout, à partir de l'édition de l'amawal de M. Mammeri en 1983.

L'enseignement (manuels scolaires et autres) peut être considérée comme un aménagement subi par la langue, i.e., une intervention sur la langue, car c'est une nécessité comme le suggèrent certains, donc doter la langue d'une terminologie adéquate pour satisfaire à l'urgence du terrain.

Enfin, il est légitime de dire aujourd'hui qu'il est temps de rendre hommage à tous ces travaux de lexicographie berbère produits pendant la colonisation qui a le grand mérite d'être élaborée, et ce malgré leurs défaillances et leurs insuffisances au point de vue théorique et méthodologique. En revanche, quelles que soient les difficultés que génère cette lexicographie,

il nous semble très évident et même plus que nécessaire de nous pencher avec plus d'intérêt et de rigueur sur cette discipline clef pour pouvoir la rendre plus accessible et lui donner son véritable statut scientifique.

Corrélativement aux travaux lexicographiques produits après le recouvrement de l'indépendance, ceux-là sont de qualité supérieure, car ils bénéficient de l'apport et des acquis de la linguistique moderne, ainsi que des expériences antérieures qui ont permis le développement de cette dite lexicographie. Car le domaine de la lexicographie en général et celui de la dictionnaire en particulier, constituent l'une des bases les plus importantes dans la perspective de l'enseignement des langues au plan didactique.

Quant à la production terminologique, elle aura son rôle à jouer dans le cadre des aménagements linguistiques, mais il serait utile de la manipuler avec plus de prudence, car il s'agit d'une intervention sur le système de la langue qui aurait probablement des répercussions néfastes sur le devenir de celle-ci.

Chapitre III- Typologie et nomenclature

III- La typologie

Chapitre IV- La définition lexicographique

- Fonds Roux
- Boogert V. Den : la révélation des énigmes berbères

Chapitre II- La nomenclature : macro/micro structures